|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| U:\Working Folders\Logos\CBD-official\logo-cbd-fr\cbd-logo-print-blk-fr.png | Distr.GÉNÉRALECBD/POST2020/WS/2019/3/1/Add.114 mars 2019FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

consultation régionale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020

Addis-Abeba, 2-5 avril 2019

ANNOTATIONS À L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

# Contexte et INTENTION

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté, à sa quatorzième réunion, la décision [14/34](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-34-fr.pdf) sur le processus préparatoire de l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et a demandé à la Secrétaire exécutive d’en faciliter la mise en œuvre. Au paragraphe 6 de la décision, la Conférence des Parties exhorte les Parties et invite les autres gouvernements et parties prenantes à « participer activement et à contribuer au processus d’élaboration d’un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l’après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate. » À cet égard, il a été convenu que des ateliers de consultation thématiques et régionaux seraient organisés afin d’offrir une tribune de discussion et d’engager activement toutes les parties prenantes concernées.
2. La consultation régionale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 pour l’Afrique est organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec la Commission de l’Union africaine et l’Agence de développement de l’Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique, avec le généreux soutien du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l’Irlande du Nord. Elle est organisée sous la direction des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 sous la supervision du Bureau de la Conférence des Parties. La consultation réunira les représentants des Parties, des autres gouvernements et des peuples autochtones et communautés locales de la région, ainsi que des organisations concernées, dont les organisations et programmes des Nations Unies, les autres accords multilatéraux sur l’environnement, les gouvernements infranationaux, les municipalités et autres autorités locales, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, le milieu des affaires et des finances, la communauté scientifique et le milieu universitaire.
3. L’intention et les objectifs de la consultation sont :
4. De faire participer les Parties et les autres gouvernements et parties prenantes de la région au processus de consultation;
5. D’examiner et d’utiliser l’information et les connaissances scientifiques existantes;
6. De permettre aux participants de mettre en commun leurs études de cas, expériences et enseignements pertinents tirés de l’application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d’Aichi pour la biodiversité;
7. De permettre aux Parties et aux parties prenantes de la région d’élaborer une base et une vision communes dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
8. De recenser les éléments possibles du cadre pour l’après-2020 et les changements transformationnels possibles, afin de concrétiser la vision à l’horizon 2050 : Vivre en harmonie avec la nature.
9. Les conclusions de la consultation seront ajoutées à la documentation qui sera examinée au cours de la période intersessions dans le cadre de l’élaboration et de la négociation du cadre pour l’après-2020 et pourraient comprendre les premières recommandations au Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre de la biodiversité pour l’après-2020 et des avenues possibles pour sa mise en œuvre dans la région.

# POINT 1. OUVERTURE DE LA CONSULTATION

1. La consultation sera ouverte le 2 avril 2019 à 9 h, au Centre des congrès de la Commission de l’Union africaine. Des déclarations d’ouverture seront prononcées par la Commission de l’Union africaine (l’hôte), l’Agence de développement de l’Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

# POINT 2. INTRODUCTION ET OBJET DE LA CONSULTATION

1. Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée (Francis Ogwal et Basile van Havre) présenteront un aperçu du processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 adopté par la Conférence des Parties dans sa décision [14/34](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-34-fr.pdf), notamment les principes généraux sur lesquels repose le processus préparatoire, l’organisation des travaux proposée pour le processus, la liste et le calendrier des consultations régionales et les ateliers/réunions consultatifs proposés, ainsi que les dates des principales réunions intersessions au titre de la Convention en 2019-2020.
2. Le Secrétariat présentera les objectifs et les résultats escomptés de la consultation, ainsi qu’un aperçu du programme proposé de la consultation.
3. Les participants seront invités à se présenter et à exprimer leurs attentes de la consultation.

# POINT 3. Organisation des travaux et élection des coprésidents et du rapporteur

1. Les participants seront invités à élire les coprésidents et le rapporteur de la consultation à partir des propositions reçues du groupe. Les participants examineront et adopteront l’ordre du jour provisoire et l’organisation des travaux préparés par la Secrétaire exécutive en consultation avec les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée.

# POINT 4. Situation actuelle et tendances pour l’avenir

1. Les participants examineront la situation actuelle et les tendances de la diversité biologique, ainsi que les progrès accomplis dans l’application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans la région, y compris les expériences pertinentes, les bonnes pratiques et les enseignements tirés.
2. Le Secrétariat offrira une courte présentation de la situation actuelle et des tendances pour l’avenir fondée sur l’information contenue dans les rapports nationaux et la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Il présentera le sixième rapport national et les grandes lignes de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi que les demandes de contribution.
3. Un représentant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) présentera la situation générale et les tendances en matière de diversité biologique dans la région, ainsi que les principales conclusions sur les choix de politiques générales du Rapport régional d’évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques pour l’Afrique de l’IPBES.
4. Quelques pays de la région seront invités à offrir de courtes présentations sur la situation actuelle et les tendances de leurs objectifs nationaux, expériences pertinentes et enseignements tirés de l’application au pays, et une organisation régionale sera invitée à présenter son expérience de la mise en œuvre aux niveaux régional et infrarégional.

# POINT 5. Occasions d’application et défis dans la région, et perspectives pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020

1. Les participants s’exprimeront sur l’état et les tendances dans la région et sur les enseignements tirés de l’application à l’échelle du pays, cerneront les occasions et les défis survenus et discuteront de la prise en compte de ces occasions et défis dans la préparation et la future application du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Les participants auront également l’occasion de s’exprimer sur la contribution du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l’application de la Convention au cours de la dernière décennie. Ils partageront leurs points de vue sur la contribution ou l’absence de contribution du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l’application par les pays et dans la région.

# POINT 6. Élaboration du cadre pour l’après-2020

1. Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée présenteront le document de discussion sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/POST2020/PREP/1/1), afin de donner aux participants l’occasion de réfléchir à ce qu’il contient et de recommander l’examen d’autres enjeux importants de la région qui n’ont pas encore été pris en compte.

# POINT 7. voir LE MONDE QUE NOUS VOULONS EN 2050 : PENSER DIFFÉREMMENT

1. Ce point a pour but d’alimenter les discussions sur le sens réel de la vision à l’horizon 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » en termes concrets et sur les changements et mesures à apporter afin de réaliser la vision. Les participants seront invités à présenter leurs idées et leurs points de vue sur la composition de la mission du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et à réfléchir aux éléments à inclure et au contenu d’un énoncé de mission juridiquement réparable pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et les résultats (état) d’un changement transformationnel dans les pays et la région. Les échanges seront précédés de la présentation d’un expert sur la transition de la gestion à un cadre mondial transformationnel de la biodiversité pour l’après-2020 ou la réflexion sur celle-ci.
2. Les participants seront invités à émettre leurs points de vue sur les moyens de mieux façonner et communiquer de nouveaux exposés de faits pour la biodiversité dans le but de hausser le niveau de conscientisation et le profil de la biodiversité et de catalyser le soutien à l’application du cadre pour l’après-2020 de manière à favoriser le changement transformationnel.

# POINT 8. Intégration des différentes perspectives

1. Les participants débattront de la manière d’intégrer les perspectives des différents groupes de parties prenantes, à savoir les peuples autochtones et communautés locales, les organisations et programmes des Nations Unies, les autres accords multilatéraux sur l’environnement, les gouvernements infranationaux, les municipalités et autres autorités locales, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, le milieu des affaires et des finances, la communauté scientifique et le milieu universitaire, les organisations religieuses et autres, au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et sa mise en œuvre éventuelle. Ils débattront également de la manière de faciliter et d’améliorer les mesures prises par les différentes parties prenantes.

# POINT 9. Éléments possibles du cadre pour l’après-2020

1. Les participants entretiendront un dialogue sur les principaux éléments possibles du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, comprenant entre autres :
	1. La structure/architecture du cadre pour l’après-2020 : la manière d’organiser les différents éléments (c’est-à-dire la vision, la mission, les objectifs, les cibles, les cibles secondaires, les modes d’application, etc., et leurs liens d’interdépendance) et la façon d’aborder les questions intersectorielles (telles que le genre, les connaissances traditionnelles) dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
	2. Les cibles et cibles secondaires du cadre pour l’après-2020 et les moyens de les rendre spécifiques, mesurables, réalisables, attribuables, pertinentes et limitées dans la temps;
	3. Les liens avec les protocoles, à savoir : a) s’il est nécessaire d’intégrer les enjeux liés à la prévention des risques biotechnologiques au cadre pour l’après-2020 et le cas échéant, quels enjeux et comment les intégrer; et ii) comment intégrer l’accès et le partage des avantages, le troisième objectif de la Convention, au cadre pour l’après-2020 et comment tenir compte des enjeux associés à l’accès et au partage des avantages dans la structure du cadre pour l’après-2020;
	4. Intégration : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 doit-il incorporer et soutenir l’intégration de la biodiversité dans les secteurs pertinents et dans la société et l’économie en général;
	5. Liens avec les autres processus pertinents : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 doit-il incorporer et/ou s’harmoniser aux autres objectifs mondiaux, dont ceux adoptés au titre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et processus internationaux? Quels enseignements pouvons-nous tirer des objectifs mondiaux des autres processus pertinents;
	6. Moyens d’application :
		* 1. Mobilisation et mécanisme de financement, y compris la façon d’aborder la question de la mobilisation des ressources et les conséquences de cette mobilisation sur la portée et le contenu du cadre, dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
			2. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique, y compris la façon d’aborder et d’améliorer le renforcement des capacités et la coopération technique afin de soutenir le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
			3. Gestion des connaissances, y compris les moyens d’améliorer la prise, la conservation, l’accès et le partage des connaissances, les meilleures pratiques et les enseignements tirés en appui au cadre mondial de la diversité biologique pour l’après-2020;
			4. Communication et travail de proximité, notamment la façon d’aborder les questions liées aux communications et la sensibilisation dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et comment les deux prochaines années peuvent servir à améliorer et soutenir la stratégie de communication adoptée dans la décision [XIII/22](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-22-fr.pdf), afin d’assurer un niveau de sensibilisation convenable et accroître la visibilité de la diversité biologique;
	7. Engagements et contributions volontaires, dont les formes possibles d’engagement volontaire pour la diversité biologique par les Parties, la société civile et le monde des affaires, et comment ceux-ci peuvent être représentés ou repris dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
	8. Application à l’échelle nationale et stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB), y compris l’influence que le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 aura sur les SPANB, la façon d’harmoniser les SPANB au nouveau cadre et les éléments qui doivent être intégrés au cadre afin d’accroître l’efficacité et l’application des SPANB;
	9. Examen des processus et mécanismes de responsabilité, notamment les points de vue sur les mécanismes possibles de soutien à l’examen de l’application du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et l’amélioration de l’imputabilité, et la façon de les intégrer au cadre.
2. Les questions de direction proposées dans le document de discussion sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (**CBD/POST2020/PREP/1/1**) serviront à animer les échanges dans un contexte de café des connaissances.

# POINT 10. Conclusion et clôture de la consultation

1. La dernière session consistera en une synthèse des réflexions des participants émanant des échanges et des réflexions sur les discussion des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur les moyens d’aller de l’avant, suite à quoi un représentant de l’institution hôte, la Commission de l’Union africaine déclarera la consultation close.

*annexe*

# ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

| **Heure** | **Session** |
| --- | --- |
| **Jour 1** |  |
| **De 8 h à 9 h** | **Inscription** |
| **De 9 h à 9 h 30** | **1. Ouverture de la consultation*** Son excellence Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l’économie rurale et de l’agriculture, Commission de l’Union européenne *(À déterminer)*
* Mme Estherine Lisinge-Fotabong, Directrice des programmes, Agence de développement de l’Union africaine/NEPAD *(À déterminer)*
* Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive, Convention sur la diversité biologique
* M. Hamdallah Zedan, représentant de la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties *(À déterminer)*
 |
| **De 9 h 30 à 10 h** | **2. Introduction et objet de la consultation** * Mise en scène : Introduction au processus pour l’après-2020
* Aperçu des objectifs et du programme de la consultation
 |
| **De 10 h à 10 h 10** | **3. Organisation des travaux et élection des coprésidents et du rapporteur** |
| **De 10 h 10 à 10 h 30** | * Présentations personnelles et attentes des participants
 |
| **De 10 h 30 à 11 h** | Pause-café |
| **De 11 h à 12 h 30** | **4. Situation actuelle et tendances pour l’avenir** * Introduction au sixième rapport national et aux *Perspectives mondiales de la diversité biologique*
* Rapport d’évaluation régionale de la diversité biologique et des services écosystémiques pour l’Afrique de l’IPBES (état et tendances)
* Expériences dans la mise en œuvre dans les pays et la région : Trois présentations de pays et une présentation sur la région
 |
| **De 12 h 30 à 14 h** | Déjeuner |
| **De 14 h à 15 h 30** | *1re session de l’après-midi :***5. Occasions d’application et défis dans la région, et perspectives pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020**  |
| **De 15 h 30 à 16 h** | Pause-café |
| **De 16 h à 16 h 30** | **5. Occasions d’application et défis dans la région, et perspectives pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020** (*suite*) |
| **De 16 h 30 à 18 h** | *2e session de l’après-midi :***5. Occasions d’application et défis dans la région, et perspectives pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020**- Débats de groupe des partenaires de mise en œuvre  |
| **Jour 2** |  |
| **De 9 h à 9 h 15** | **Présentation des travaux du jour 2** |
| **De 9 h 14 à 9 h 45** | *1re session de l’avant-midi :***6. Élaboration du cadre pour l’après-2020** **:*** Présentation du document de discussion sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020
 |
| **De 9 h 45 à 10 h 30** | *2e session de l’avant-midi :** Développement et communication de nouveaux exposés de faits pour la biodiversité
 |
| **De 10 h 30 à 11 h** | Pause-café |
| **De 11 h à 12 h 30** | *3e session de l’avant-midi :***7. Voir le monde que nous voulons en 2050 : Penser différemment*** Gestion de la transition vers un cadre ambitieux de la biodiversité pour l’après-2020
 |
| **De 12 h 30 à 14 h** | Déjeuner |
| **De 14 h à 15 h 30** | *1re session de l’après-midi :***Voir le monde que nous voulons en 2050 : Penser différemment** (*suite*) |
| **De 15 h 30 à 16 h** | Pause-café |
| **De 16 h à 18 h** | *2e session de l’après-midi :***8. Intégration des différentes perspectives** |
| **Jour 3** |  |
| **De 9 h à 9 h 15** | **Présentation des travaux du jour 3** |
| **De 9 h 15 à 10 h 15** | *1re session de l’avant-midi :***9. Éléments possibles du cadre pour l’après-2020***Station 1** Structure du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, y compris les liens avec les Protocoles
* Cibles relatives à la diversité biologique, y compris celles des autres processus pertinents
 |
| *Station 2** Intégration de la diversité biologique dans les secteurs pertinents et à l’échelle de la société et des économies en général
 |
| *Station 3** Mobilisation des ressources
* Engagements et contributions volontaires
 |
| *Station 4** Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique
* Gestion des connaissances
* Communication et travail de proximité
 |
| *Station 5** Intégration des différentes perspectives
* Facteurs liés au genre
 |
| *Station 6** Mise en œuvre à l’échelle nationale et stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité

Processus d’examen et nouveaux mécanismes de responsabilité |
| **De 10 h 15 à 10 h 45** | Pause-café |
| **De 10 h 45 à 12 h 30** | *2e session de l’avant-midi :***9. Éléments possibles du cadre pour l’après-2020** (*suite*) |
| **De 12 h 30 à 14 h** | Déjeuner |
| **De 14 h à 15 h 30** | *1re session de l’après-midi :***9. Éléments possibles du cadre pour l’après-2020** (*suite*) |
| **De 15 h 30 à 16 h** | Pause-café |
| **De 16 h à 18 h** | *2e session de l’après-midi :***9. Éléments possibles du cadre pour l’après-2020** (*suite*) |
| **Jour 4** |  |
| **De 9 h à 9 h 15** | **Présentation des travaux du jour 4** |
| **De 9 h 15 à 10 h 30** | **Session libre (à déterminer)** |
| **De 10 h 30 à 11 h** | Pause-café |
| **De 11 h à 13 h** | **10. Conclusion et clôture de la consultation*** Réflexions des participants sur les échanges
* Réflexions sur les discussions des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur les moyens d’aller de l’avant
* Remarques de clôture : Institution hôte
 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_